

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE COMPTE  
ADMINISTRATIF 2024 REGIE CHARGEE DE L'EXPLOITATION DU  
CAMPING MUNICIPAL ET DE LA GESTION DU TOURISME  
ARTICLE L2313-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES  
TERRITORIALES**

**Éléments de contexte : économique, social, budgétaire, évolution de la population**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune en ce qui concerne le compte administratif de la régie visée en titre, laquelle doit faire l'objet d'un budget annexe ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées de manière effective pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le compte administratif doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année N+1 à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur des dépenses et recettes de la commune, présente les dépenses et recettes réalisées en application du budget primitif et de ses éventuelles décisions modificatives.

Le compte administratif 2024 a été voté le 09 avril 2025 par le conseil municipal après avis du conseil d'exploitation de la régie. Il peut être consulté sur simple demande au service comptabilité de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il concrétise :

- la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste impactant notamment les fluides (eau/énergie/fuel) tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux usagers du camping et aux personnes accueillis à l'Office de Tourisme ;

-l'attractivité du camping municipal dont les recettes d'exploitation sont en hausse sensible

Ce budget annexe ne comporte qu'une section de fonctionnement.

## **Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : évolution, structure**

### **Section de fonctionnement**

Le budget de fonctionnement permet à la régie d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de la régie. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour la régie :

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées des usagers du camping municipal pour leur séjour, aux frais d'adhésion versés par les acteurs économiques à l'office de Tourisme et à la subvention versée par le budget général pour l'équilibre de l'activité Tourisme au sein de la régie (Service public administratif)

Les recettes de fonctionnement 2024 se sont élevées à 676 978,44 euros dont la reprise la reprise d'un excédent reporté à hauteur de 76 397,53€.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par le remboursement des frais de personnel mis à disposition de la régie, l'entretien et la consommation des bâtiments, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées.

Les dépenses de fonctionnement 2024 se sont élevées à 609 675,45 euros.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal affecté à la régie, l'entretien et la consommation des bâtiments, les achats de matières premières et de fournitures

Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant en €	recettes	Montant en €
Dépenses courantes	296 320,88	Excédent reporté	76 397,53
Dépenses de personnel	311 191,80	Recettes des services	443 214,02
Autres dépenses de gestion courante	1631,93	Impôts et taxes	0
Dépenses financières	0	Dotations et participations	122 500
Dépenses exceptionnelles	530,84	Autres recettes de gestion courante	31 732,28
Autres dépenses	0	Recettes exceptionnelles	3 134,61
Dépenses imprévues	0	Recettes financières	0

Total dépenses réelles	609 675,45	Autres recettes	0
Charges (écritures d'ordre entre sections)	0	Total recettes réelles +excédent	676 978,44
Virement à la section d'investissement	0	Produits (écritures d'ordre entre sections)	0
Déficit reporté			
Total général	609 675,45	Total général	676 978,44